



AVIS PUBLIC
AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE
SAINT-ZÉNON-DU-LAC-HUMQUI
CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, Karine Dechamplain,
greffière-trésorière de la susdite municipalité,

QUE conformément à l'article 148 du *Code municipal du Québec* ou 319 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil de la Municipalité de Saint-Zénon-du-Lac-Humqui a adopté, lors de sa séance tenue le 1^{er} décembre, une résolution par laquelle est établi le calendrier des séances ordinaires pour l'année 2026.

QUE les jours et l'heure du début de chacune des séances ordinaires sont fixés comme suit :

DATES	HEURE	DATES	HEURE
5 janvier 2026	19 h 30	6 juillet 2026	19 h 30
2 février 2026	19 h 30	10 août 2026	19 h 30
9 mars 2026	19 h 30	14 septembre 2026	19 h 30
13 avril 2026	19 h 30	5 octobre 2026	19 h 30
4 mai 2026	19 h 30	2 novembre 2026	19 h 30
1 ^{er} juin 2026	19 h 30	7 décembre 2026	19 h 30

QUE le conseil invite cordialement ses citoyennes et citoyens à assister aux assemblées publiques qui se tiendront en cours d'année.

Donné à Saint-Zénon-du-Lac-Humqui ce 4 décembre 2026



Karine Dechamplain
Greffière-trésorière